

Séance du : 23 juin 2022

n° 17_2022

L'an deux mille vingt et deux, le 23 juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Monsieur Jean Lagoutte est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

ADROIT Sophie, ARDON Judith, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CASSAN Jean-Clément, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, SCHMIDT Alain, VELAND Raymond, ZANATTA Rémy

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

BEAUDONNET Maryline

DATCHARRY Didier

<p>En exercice : 63 Présents : 23</p>

Avaient donné pouvoir :

<p>Nombre de voix : 23</p>

Excusés :

BIGNON Christine, BOUSQUET Alexia, CAMPGUILHEM Sandrine, CESSSES Evelyne, CORROIR Véronique, EXPERT Reine, GLEYSSES Lison, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MIR Virginie, VAUTHIER Marie-Hélène, VERCRUYSSSE Sandrine,

BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAMINADE Christian, CLAVEL Thierry, DEMANGEOT François, GELI Bertrand, GUIRAUD Dominique, LAVIGNE Gérard, KONDRYSZYN Serge, MAZAS Christian, MENGAUD Marc, MERCIER Alain, METIFEU Marc, MONOD Pierre, PEDRERO Roger, POISSON Henri, RAMONDA Hervé, SERRANO Serge, VIDAL Pierre

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél

Courriel : contact@payslauragais.com

<p>REÇU EN PREFECTURE</p>

le 04/07/2022

Application agréée E.legalite.com

Objet : Renouvellement d'un agent en accroissement saisonnier d'activité – Renfort au PETR du Pays Lauragais et au GAL des Terroirs du Lauragais

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°29/2021 du 24 juin 2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de gestionnaire du Gal des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°47_2021 du 9 décembre 2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de secrétariat-gestion interne ;

Vu la délibération n°02_2022 du 10 mars 2022 portant renouvellement du poste de renfort gestionnaire GAL sur accroissement temporaire ;

Monsieur le Président rappelle qu'un agent contractuel à temps plein a été recruté sur le grade de rédacteur territorial en octobre 2021 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la gestion des fonds leader dont la période de programmation en cours touche à sa fin, et ce jusqu'au 31 mars 2022.

Considérant que la charge de travail est toujours intense et les enjeux pour le territoire liés à la finalisation du programme Leader en cours, le comité syndical par délibération a décidé de prolonger ce renfort jusqu'à la fin de l'année 2022, soit du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022, complété par un renfort sur le poste de secrétariat au PETR du Pays Lauragais.

Ce contrat- en accroissement temporaire d'activité ne pouvant excéder 1 an, il convient de procéder au renouvellement sur un contrat en accroissement saisonnier d'activité.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E legalite.com

L'agent exercera donc à temps complet (20 h sur le PETR du Pays Lauragais et 15 h sur le GAL des Terroirs du Lauragais) et ce du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, les missions suivantes :

➤ **Missions sur le GAL des Terroirs du Lauragais :**

1-Assurer la gestion et le suivi administratif du programme européen LEADER :

- Accompagnement administratif des porteurs de projets (maîtres d'ouvrage). Pré-instruction administrative et financière des dossiers :
 - o Aide à la constitution des dossiers de demande de subvention LEADER et de demande de paiement (aide à la rédaction du dossier, vérification de la complétude du dossier, pré-instruction des demandes, courriers d'accusé de réception, de demande de pièces complémentaires, respect des règlements et des marchés publics, suivi de l'avancée des projets et de la remontée des pièces nécessaires au paiement...);
 - o Suivi des mises à jour, classement et archivage des dossiers (physique et numérique);
- Liaison avec l'Autorité de gestion : Transmission des dossiers. Echanges permanents avec le service instructeur pour faciliter la complétude du dossier au regard des pièces ou ajustements demandés. Suivi des conventions juridiques d'engagement. Suivi des conventions juridiques d'engagement. Dépôt et suivi des dossiers en « pass avance ».
- Liaison avec l'organisme payeur (Agence de Services et de Paiement) :
 - o Suivi des demandes de paiement
 - o Suivi des contrôles des maitres d'ouvrages

2 - Participer au bon fonctionnement du programme :

- Assurer l'organisation pratique des réunions du comité de programmation : préparation des dossiers de séance du comité de programmation, convocations, réservation de salles, relance des membres pour assurer le double quorum, notification des décisions, ...
- Tâches administratives liées à la mission (accueil téléphonique, gestion du courrier, gestion des fournitures courantes...)
- Participations aux diverses réunions liées à la mission
- Veiller à la bonne articulation avec les autres réflexions du PETR
- Assurer une veille réglementaire dans le domaine des fonds européens

➤ **Missions sur le PETR du Pays Lauragais :**

- Le standard téléphonique, l'accueil du public
- La gestion de la boîte mail et du courrier
- La gestion des fournitures courantes et la logistique interne
- Les relations fournisseurs (photocopieur, machine à affranchir, informatique ...),
- L'appui à l'organisation des différentes instances du PETR
- L'appui à la rédaction des documents administratifs correspondants
- Le suivi de dossiers ponctuels liés au fonctionnement interne, et notamment des abonnements internes
- Le dispositif « Apéro de Pays » en lien avec le chef de projet
- La relecture des documents

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2022

Application agréée E.legalite.com

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

**Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – **d'AUTORISER**, Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure un contrat d'accroissement saisonnier d'activité à temps plein tel que présenté ;

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

3°) – **de MODIFIER** le tableau des effectifs.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 23 juin 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com